



**PALESTINIAN CENTRE
FOR HUMAN RIGHTS**

Le PCHR documente des témoignages de viols systématiques et de tortures sexuelles en détention israélienne contre des détenus palestiniens libérés -10/11/2025



Le Centre palestinien pour les droits de l'homme (PCHR) documente l'un des crimes les plus odieux qui puissent être commis contre les êtres humains et leur dignité à l'ère moderne. Au cours des dernières semaines, le personnel du PCHR a recueilli de nouveaux témoignages d'un certain nombre de détenus palestiniens de la bande de Gaza qui ont récemment été libérés des prisons et des camps de détention israéliens. Ces témoignages révèlent une pratique organisée et systématique de la torture sexuelle, notamment le viol, le déshabillage forcé, le tournage forcé, l'agression sexuelle à l'aide d'objets et de chiens, en plus de l'humiliation psychologique délibérée visant à écraser la dignité humaine et à effacer complètement l'identité individuelle. Le PCHR affirme que les témoignages ne reflètent pas des incidents isolés mais constituent une politique systématique pratiquée dans le contexte du crime de génocide en cours contre plus de deux millions de Palestiniens dans la bande de Gaza, y compris des milliers de détenus détenus dans des prisons et des camps militaires fermés aux organes de surveillance internationaux, y compris le Comité international de la Croix-Rouge.

Les témoignages documentés par les avocats et les chercheurs de terrain du PCHR contiennent des témoignages poignants concernant des cas de viols perpétrés par les forces d'occupation israéliennes (FOI) contre des civils palestiniens, y compris des femmes, qui ont été arrêtés dans différentes zones de la bande de Gaza au cours des deux dernières années. Ces témoignages indiquent que les arrestations ont été effectuées sans aucune justification légale autre que le fait que les victimes soient des résidents de la bande de Gaza, dans le cadre d'une politique de punition collective visant à humilier les Palestiniens et à leur infliger un maximum de dommages psychologiques et physiques. Ces pratiques font partie intégrante du crime de génocide perpétré contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza.

Parmi ces cas figure N.A., une Palestinienne de 42 ans et mère de famille qui a été arrêtée alors qu'elle passait un checkpoint israélien installé dans le nord de Gaza en novembre 2024. Dans sa déclaration au personnel du PCHR, N.A. a raconté de multiples formes de torture et de violences sexuelles, notamment avoir été violée quatre fois par des soldats israéliens, soumise à plusieurs reprises à des insultes obscènes, déshabillée et filmée nue, électrocutée et battue sur tout le corps. Elle a déclaré à l'avocat du PCHR :

« À l'aube, j'ai entendu les soldats crier, disant que les prières du matin étaient interdites, et je pense que c'était le quatrième jour après mon arrestation de Gaza. Les soldats m'ont emmené dans un endroit que je ne connaissais pas parce que j'avais les yeux bandés, et ils m'ont ordonné de me déshabiller. C'est ce que j'ai fait. Ils m'ont mis sur une table en métal, ont pressé ma poitrine et ma tête contre elle, m'ont menotté les mains au bout du lit et ont écarté mes jambes avec force. J'ai senti un pénis pénétrer mon anus et un homme me violer. J'ai commencé à crier et ils m'ont frappé dans le dos et la tête pendant que j'avais les yeux bandés. J'ai senti l'homme qui me violait éjaculer dans mon anus. Je n'arrêtais pas de crier et d'être battu, et j'entendais une caméra, alors je crois qu'ils me filmaient. Le viol a duré environ 10 minutes. Après cela, ils m'ont laissé pendant une heure dans la même position, les mains menottées au lit avec des menottes métalliques, le visage sur le lit, les pieds sur le sol, et j'étais complètement nu.

Encore une fois, au bout d'une heure, j'ai été violée complètement dans la même position, avec pénétration dans mon vagin, et j'ai été battue pendant que je criais. Il y avait plusieurs soldats ; Je les ai entendus rire et l'appareil photo cliqueter pendant qu'il prenait des photos. Ce viol a été très rapide et il n'y a pas eu d'éjaculation. Pendant le viol, ils m'ont frappée avec leurs mains sur la tête et le dos.

Je ne peux pas décrire ce que j'ai ressenti ; J'ai souhaité la mort à chaque instant. Après qu'ils m'aient violée, je me suis retrouvée seule dans la même pièce, les mains toujours menottées au lit et sans vêtements pendant de nombreuses heures. J'entendais les soldats à l'extérieur parler hébreu et rire. Plus tard, j'ai été violée à nouveau par voie

vaginale. J'ai crié, mais ils m'ont frappé chaque fois que j'essayais de résister. Au bout de plus d'une heure, je ne sais pas trop l'heure, un soldat masqué est entré, m'a enlevé mon bandeau, a levé son couvre-visage ; Il avait la peau blanche et était grand. Il m'a demandé si je parlais anglais ; J'ai dit non. Il a dit qu'il était russe et m'a ordonné de masturber son pénis. J'ai refusé et il m'a frappée au visage après m'avoir violée.

Ce jour-là, j'ai été violée deux fois. Je suis resté nu toute la journée dans la pièce où j'ai passé trois jours. Le premier jour, j'ai été violée deux fois ; le deuxième jour, j'ai été violée deux fois ; Le troisième jour, je suis restée sans vêtements pendant qu'ils me regardaient à travers la fente de la porte et me filmaient. Un soldat a dit qu'il publierait mes photos sur les réseaux sociaux. Pendant que j'étais dans la pièce, mes règles ont commencé ; Puis ils m'ont dit de m'habiller et m'ont transférée dans une autre pièce.

Dans un autre incident, AA, un Palestinien de 35 ans et père de famille, a été arrêté alors qu'il se trouvait à l'hôpital Al-Shifa de la ville de Gaza en mars 2024. Il a raconté aux chercheurs de terrain du PCHR les tortures brutales qu'il a subies pendant les 19 mois de détention, notamment le déshabillage forcé, les insultes obscènes, les menaces de viol contre lui et sa famille, qui ont culminé avec son viol par un chien dressé à l'intérieur du camp militaire de Sde Teiman. Il a déclaré :

« J'ai été transféré dans une section que je ne connaissais pas à l'intérieur de Sde Teiman. Au cours des premières semaines sur place, au milieu d'opérations de répression répétées, j'ai été emmené avec un groupe de détenus de manière dégradante dans un endroit loin des caméras, un passage entre les sections. Nous avons été complètement dépouillés. Les soldats ont amené des chiens qui nous ont grimpé dessus et m'ont uriné dessus. Puis l'un des chiens m'a violée – le chien l'a fait délibérément, sachant exactement ce qu'il faisait, et a inséré son pénis dans mon anus, tandis que les soldats continuaient à nous battre et à nous torturer et à nous pulvériser du gaz poivré au visage. L'agression du chien a duré environ trois minutes ; La répression a duré environ trois heures. À cause des coups violents, nous avons tous été blessés sur le corps. J'ai souffert d'une grave dépression psychologique et d'une profonde humiliation ; J'ai perdu le contrôle parce que je n'aurais jamais pu imaginer vivre une telle chose. Par la suite, un médecin m'a suturé une blessure à la tête causée par la torture – sept points de suture sans anesthésie. J'ai aussi eu des contusions, des fractures aux membres et une fracture des côtes.

T.Q., un Palestinien de 41 ans et père de famille, a été arrêté alors qu'il était déplacé à l'hôpital Kamal Adwan en décembre 2023. Il a été soumis à des tortures sexuelles pendant 22 mois en détention israélienne, notamment à des insultes obscènes, à des menaces d'amener sa femme sur le lieu de détention pour la violer et à des viols avec un objet en bois. Dans son témoignage à un chercheur du PCHR sur l'incident du viol, il a déclaré :

« L'un des soldats m'a violée en m'enfonçant violemment un bâton en bois dans l'anus. Après environ une minute, il l'a enlevé puis l'a inséré à nouveau avec plus de force pendant que je criais fort. Après une minute de plus, il l'a retiré et m'a forcé à ouvrir la bouche et à mettre le bâton dans ma bouche pour le lécher. À cause de l'angoisse, j'ai perdu connaissance pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'une policière vienne les forcer à arrêter de me battre. Elle m'a délié les mains, m'a donné une combinaison blanche à porter et m'a apporté un verre d'eau que j'ai bu. J'ai senti du sang couler de mon anus et j'ai demandé à aller aux toilettes. Elle m'a donné des mouchoirs et je suis allé dans des toilettes en plastique. Ils ont enlevé le bandeau ; quand je me suis essuyé l'anus, il y avait du sang. Une fois que j'ai terminé et que le saignement s'est arrêté, j'ai remis la combinaison blanche. Dès que je suis sorti, ils m'ont de nouveau bandé les yeux et m'ont attaché les mains derrière le dos avec des liens en plastique. J'ai ensuite été transféré dans une pièce où j'ai été détenu avec plusieurs détenus pendant environ huit heures, au cours desquelles des soldats revenaient périodiquement nous frapper et nous insulter brutalement.

Le PCHR a également documenté le témoignage de M.A., 18 ans, qui a été de nouveau arrêté cette année près d'un point de distribution d'aide humanitaire géré par la Fondation humanitaire pour Gaza dans la bande de Gaza, après avoir été arrêté et relâché. Il a déclaré au chercheur de terrain du PCHR qu'il avait été agressé sexuellement lorsque des soldats l'ont violé avec une bouteille insérée de force dans son anus, une pratique répétée contre lui et d'autres détenus palestiniens. Il a dit :

« Les soldats m'ont ordonné, ainsi qu'à six autres détenus, de s'agenouiller, et ils nous ont violées en insérant une bouteille dans l'anus, en l'enfonçant et en la retirant. Cela m'est arrivé quatre fois, avec une dizaine de mouvements d'entrée et de sortie à chaque fois. J'ai crié, et les autres avec moi aussi. Sur les quatre fois, deux fois c'était juste moi, et deux fois c'était avec d'autres – une fois avec six personnes et une fois avec douze personnes. J'ai vu ce qu'ils faisaient aux autres pendant qu'ils me le faisaient, et j'ai réalisé que c'était une bouteille. Il y avait aussi un chien derrière nous, comme si le chien nous violait. Ils ont violé notre dignité et détruit notre esprit et notre espoir en la vie. Je voulais poursuivre mes études ; maintenant je suis perdu après ce qui m'est arrivé.

Le PCHR note qu'en mai 2025, il a publié un rapport détaillé, basé sur les témoignages de 100 détenus libérés, sur les méthodes brutales de torture, les traitements dégradants et les conditions de détention inhumaines auxquelles sont confrontés les détenus à l'intérieur des prisons et des camps de détention israéliens. Le rapport a conclu que le traitement infligé par les forces de l'armée, les services de renseignement et les employés de l'administration pénitentiaire israélienne répond non seulement aux éléments de la torture en vertu du droit international, mais constitue également un

génocide, en particulier les actes génocidaires suivants : (1) causer des lésions corporelles ou mentales graves aux membres du groupe ; et (2) infliger délibérément au groupe des conditions de vie calculées pour entraîner sa destruction physique en tout ou en partie.

À la lumière de ces crimes graves contre les détenus palestiniens, le PCHR appelle la communauté internationale, y compris les États parties à la Convention des Nations Unies contre la torture et à la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, le Secrétaire général de l'ONU, les procédures spéciales de l'ONU et toutes les institutions humanitaires et de défense des droits de l'homme concernées, à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la politique systématique de torture et de disparition forcée contre les détenus palestiniens. Le PCHR appelle à des mesures concrètes pour faire pression sur Israël afin qu'il libère tous les Palestiniens détenus arbitrairement, qu'il révèle le sort de toutes les personnes victimes de disparitions forcées et qu'il permette au Comité international de la Croix-Rouge d'accéder immédiatement et sans restriction à tous les centres de détention.

Le 3 novembre 2025, la Commission de la sécurité nationale de la Knesset a approuvé un projet de loi autorisant l'application de la peine de mort contre les prisonniers palestiniens. Selon la documentation du PCHR, Israël a extorqué de nombreux aveux forcés à des prisonniers à la suite de la torture brutale et des menaces qu'ils ont subies, ce qui signifie que la peine de mort pourrait être appliquée à tous les détenus restants dans les prisons et les camps, ce qui a entraîné des exécutions massives en violation flagrante du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Le PCHR appelle également la communauté internationale, l'Autorité palestinienne, les autorités compétentes de la bande de Gaza et toutes les institutions internationales et locales à fournir une protection immédiate et des soins psychologiques et médicaux complets aux survivants et aux victimes de torture, et à garantir le secret de leur identité et leur sécurité.

Le PCHR affirme son engagement à continuer de documenter ces crimes, de recueillir des preuves et des témoignages, et de les soumettre aux mécanismes de l'ONU, à la Cour pénale internationale et à d'autres organes de responsabilisation, dans le but d'obtenir justice pour les victimes, de rendre des comptes pour les auteurs et de mettre fin à l'impunité.